

A la veille de la session d'automne 2026 des Chambres fédérales

Les deux Conseils

26.033 OCF. Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et le Mercosur. Approbation

OUI à cet accord, qui comble une lacune majeure dans le réseau des accords existant. Il renforce leur compétitivité en leur garantissant de n'être pas désavantagées par rapport à leurs concurrentes de l'UE. La diversification d'un accès amélioré aux marchés mondiaux est un atout essentiel pour la place économique suisse aux prises avec un climat international tendu. Par contre, nous sommes opposés à l'intégration de la directive européenne sur la déforestation dans l'arrêté fédéral. Une transposition précipitée de celle-ci serait une source d'incertitudes supplémentaires, sans réelle valeur ajoutée.

Conseil des Etats

26.3224 (14.9.) Des semi-conducteurs suisses dans les drones d'attaque russes ? Mettre enfin un terme au contournement des sanctions par le biais de pays tiers

NON à cette motion. La Suisse s'est ralliée aux sanctions de l'UE contre la Russie et a mis en place des interdictions d'exportation étendues, notamment pour les biens à double usage et les technologies critiques ; cela vaut également pour les livraisons transitant par des pays tiers. Les entreprises suisses sont tenues de respecter les obligations de diligence en vigueur et d'exclure contractuellement toute réexportation vers la Russie. Le SECO, les autorités douanières et les partenaires internationaux collaborent étroitement afin d'empêcher tout contournement et de sanctionner les infractions.

Motions concernant les PFAS, DFI (15.9.): 25.3866, 25.3902, 25.3906, 26.3897

OUI « mais » à ces motions. scienceindustries partage les préoccupations qui sous-tendent ces quatre textes. Nous sommes convaincus de la nécessité d'approfondir les connaissances sur les propriétés, les utilisations ainsi que les liens de causalité. Car on ne saurait réglementer avant d'être sûr de bien comprendre les données du problème. Une gestion efficace des PFAS requiert une solution globale équilibrée et scientifiquement fondée, de même qu'une réglementation basée sur des valeurs limites étayées par des données probantes. Parallèlement, les travaux se rapportant au plan d'action doivent rester une priorité et former le cadre de ces travaux.

25.4188 (15.9.) Garantir la sécurité de l'approvisionnement et un accès rapide aux médicaments innovants

OUI à cette motion. Pour assurer un accès rapide et généralisé aux médicaments innovants en Suisse Il est absolument indispensable de réduire le délai entre l'autorisation de mise sur le marché et la disponibilité effective des médicaments. La motion contribue à renforcer la sécurité d'approvisionnement.

25.4379 (15.9.) Pas d'augmentations du prix des médicaments en raison du conflit douanier avec les États-Unis

NON à la motion. La situation géopolitique actuelle, le durcissement constant des mesures de maîtrise des coûts, notamment dans le domaine des médicaments, ainsi qu'une réglementation défavorable à l'innovation, tout cela pèse sur la place pharmaceutique suisse. La situation exige ensemble une réévaluation et une approche plus globale dans le débat sur les prix des médicaments, en vue de préserver l'industrie pharmaceutique dans son rôle de pilier économique de la Suisse.

26.023 (28., 29., 30.9.) Paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE (Bilatérales III) » Débat d'entrée en matière et examen de détail

OUI aux "Bilatérales III". scienceindustries soutient le paquet d'accords « Bilatérales III », puisqu'il garantit aux industries tournées vers l'exportation, un accès précieux au marché intérieur de l'UE, à la main-d'œuvre qualifiée et aux programmes de recherche européens. Ces accords assurent sécurité juridique et prévisibilité, renforcent la compétitivité économique de la Suisse et contrecarrent l'érosion progressive des accords bilatéraux existants.

26.3886 (30.9.) Les pharmas doivent respecter leurs engagements

NON à cette motion. Le principe de réciprocité exigé par ce texte nous promet une grande complication réglementaire, au risque de rendre les entreprises moins désireuses d'adopter des modèles de prix confidentiels. Or, ces modèles contribuent à la viabilité financière de notre système de santé et au rayonnement de la filière pharmaceutique.

Motions sur les PFAS, DETEC (1.10.): 26.3913, 25.3835, 25.3855, 25.3746, 25.3868, 25.3865

OUI aux motions 26.3913, 25.3835 et 25.3855. Elever encore le niveau actuel de sécurité et de durabilité dans la gestion des produits chimiques est une préoccupation majeure de l'industrie. Il est heureux que ces efforts s'inscrivent dans une démarche associant

la formation et la recherche. L'exigence d'uniformité des critères suisses pour les analyses appliquées aux PFAS mérite aussi d'être saluée. Pour tous les propriétaires fonciers suisses, cette cohérence est le fondement même de la sécurité juridique nécessaire à l'exercice de leurs activités.

NON aux motions 25.3746, 25.3868 et 25.3865. Pour diverses raisons, nous jugeons ces motions irréalistes. Sur la base des connaissances actuelles, une taxe sur tous les PFAS fabriqués ou importés ne serait applicable ni par les acteurs économiques ni par les autorités. Vouloir limiter les PFAS aux «usages essentiels» fait abstraction des bases juridiques existantes et du fait qu'il n'existe aucun consensus quant à la définition de «usage essentiel». Enfin, nous considérons que l'orientation générale de la demande visant à mettre en place des trajectoires de réduction et des mesures sectorielles va certes dans le bon sens. Toutefois, cette approche ne nous paraît pas réaliste en l'état actuel des connaissances. Pour approfondir la question, il faudrait adapter le texte de la motion afin de le concentrer dans un premier temps sur la mise en place des bases indispensables.

Conseil national

25.4413 (14.9.) Financement intégral de Swissmedic par des émoluments et des taxes

NON à cette motion. Déjà, Swissmedic est financée en grande partie par des émoluments et des taxes. Les augmenter n'allégerait que très faiblement le budget fédéral et alourdirait considérablement, par contre, la charge normative pesant sur l'industrie, partant sur la place pharmaceutique suisse.

25.4501 (14.9.) Autoriser l'importation parallèle de médicaments génériques tout en garantissant la protection des patients

NON à cette motion. Les demandes visant à autoriser des importations sans contrôle doivent être rejetées, car elles mettent en danger la sécurité des patients, la qualité et la traçabilité. Les mécanismes existants de promotion des génériques et de substitution permettent déjà de réaliser des économies considérables, tandis que la sécurité de l'approvisionnement et la qualité des médicaments demeurent garanties par une procédure d'autorisation ordinaire.

24.4133 (23./28.9., In. ct. DETEC) Renforcer dans la loi le principe du pollueur-payeur

NON à la motion. Les entreprises des secteurs chimie, pharma et sciences de la vie soutiennent pleinement le principe du pollueur-payeur inscrit dans la Constitution. Elles apportent leur contribution et assument leurs responsabilités dans le cadre de cette réglementation éprouvée et définie avec précision par le droit environnemental. Compte tenu toutefois des évolutions récentes, notamment de l'analyse en cours à l'OFEV, nous estimons à l'instar du Conseil fédéral que cette motion n'est pas nécessaire.

26.3511 (29.9.) Un portail unique de dépôt des demandes portant sur des projets de recherche sur l'être humain

OUI à cette motion, qui permet d'harmoniser les procédures actuellement fragmentées et de réduire les doublons. Elle implique une répartition claire des compétences ainsi qu'une structure numérique cohérente et coordonnée à l'échelle nationale.

26.3510 (29.9.) Améliorer l'accès des patientes et des patients aux études cliniques

OUI à la motion. La Suisse doit renforcer son attractivité de pôle de recherche clinique. Un meilleur recrutement des patients et l'utilisation responsable des données de santé peuvent accélérer les études, améliorer l'accès aux innovations et garantir la compétitivité du pôle de recherche.

26.4059 (29.9.) Renforcement des critères EAE en vue de garantir des prestations appropriées dans le domaine des soins de santé

OUI à la motion. Une mise en œuvre claire et proportionnée des critères d'efficacité, d'adéquation et d'économie renforce la sécurité juridique et la qualité des soins. Il n'en reste pas moins essentiel de veiller à ce que cette précision n'entraîne pas un durcissement unilatéral du contrôle de rentabilité ni un surcroît de bureaucratie. La marge de manœuvre indispensable à une évaluation pertinente de l'innovation et du progrès médical doit être préservée.

19.320 (2.10.) Stopper une évolution scandaleuse des prix des médicaments

NON à cette initiative cantonale. La proposition de classement mérite d'être soutenue. Ces dernières années, l'industrie pharmaceutique a substantiellement contribué au financement durable du système de santé suisse et participe toujours de manière constructive aux tables rondes sur la maîtrise des coûts. L'initiative cantonale ne tient pas compte de ces réalités ; elle est donc inutile.

24.323 (2.10) Halte aux nouvelles formes de bureaucratie dans l'agriculture et l'horticulture. Simplifier l'introduction de Digiflux

OUI à cette initiative cantonale. scienceindustries soutient les mesures visant à réduire les risques liés à la protection végétale, mais s'oppose à tout système de recensement des produits phytosanitaires allant au-delà du mandat parlementaire. Les obligations de déclaration et d'enregistrement prévues entraînent une charge administrative disproportionnée et des coûts élevés, laissent en suspens des questions essentielles relatives à la protection des données et n'apportent aucun avantage concret.

scienceindustries est l'association économique faîtière suisse du secteur chimie, pharma, sciences de la vie.

Renseignements:

Stephan Mumenthaler, directeur

Tél. 044 368 17 20, stephan.mumenthaler@scienceindustries.ch

Anne Cécile Vonlanthen, responsable PA & Communication

Tél. 044 368 17 44, annececile.vonlanthen@scienceindustries.ch